

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 20 décembre 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt décembre à 18 heures

Le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Daniel BIROU, Maire

Présents: Mesdames DUREN et TOUJAS

Messieurs CHAMBORD, ESCOFET, GRACY, HAGET, LACABE, LADEBESE, MERCEUR et VIGNASSE

Absente représentée : Madame BELLECAVE

Absents : Messieurs CAMGRAND, MARSZALCK et PEREIRA DE OLIVEIRA

01 OBJET : RESTES A REALISER 2018

Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** les crédits indiqués dans le tableau annexé.

02 OBJET : AUTORISATION PAIEMENT INVESTISSEMENT 2019

Afin de pouvoir faire face aux dépenses qui seraient engagées en investissement, avant la date du vote du Budget Primitif 2019, le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à payer les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (hors annuités de la dette).

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à payer les factures d'investissement , dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent 2018 (hors annuités de la dette), détaillé comme suit :

➤ .

OPERATION	COMPTE	MONTANT	
15-Batiments communaux	21318	10 000 €	
44- acquisition matériel	2184	10 000 €	
50- Boulangerie	2132	5 000 €	
60- Bois de Camous	2128	20 000 €	
62- Centre Commercial	2313	<u>250 000 €</u>	
	TOTAL	295 000 €	

03 OBJET: MISSION ARCHIVES DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES- ADHESION ET CONVENTION

Le Maire expose à l'organe délibérant de la collectivité que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation Archives à l'ensemble des collectivités des Pyrénées-Atlantiques.

Trois types de prestations sont proposées : le classement intégral des archives de la collectivité (mission 1) ; la formation du personnel et le suivi du classement des archives (mission 2) ; la mise à jour du classement (mission 3).

La collectivité de Pardies est déjà adhérente à la Mission Archives, toutefois, le Centre de Gestion ayant modifié le contenu de la Convention d'adhésion, il convient de

délibérer à nouveau pour adhérer aux nouvelles modalités de mise en œuvre de la prestation.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette prestation,
L'organe délibérant,

- **DÉCIDE** d'adhérer à compter du **1^{ER} Janvier 2019** à la prestation Archives du Pôle Missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et la demande d'intervention proposées en annexe.

04 OBJET : TARIFS DES LOCATIONS DU POLE COMMERCIAL

Le Maire rappelle que le pôle commercial est actuellement en construction route d'Abos et que de plusieurs commerçants et artisans sont intéressés par la location d'une cellule afin d'y exercer leur activité.

Qu'en conséquence, il convient de définir les tarifs des locations futures aux fins notamment d'acter les promesses de locations avec ces différents professionnels avant la mise en service du pôle.

- Le Maire propose ainsi un tarif de 10 euros HT le m²

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE un tarif de 10 euros HT le m² pour la location des cellules du pôle commercial**

05 OBJET : MOTION POUR L'ETUDE ET LA PLANIFICATION DE TRAVAUX

Les maires des communes d'Abidos, Abos, Arbus, Aubertin, Lacommande, Lasseube, Monein, Mourenx, Noguères, Os Marsillon, Parbayse et Pardies se sont réunis à la Mairie de Mourenx le mercredi 7 novembre 2018 en présence de Monsieur Jacky SCHOUMACHER, Président du Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau des Baïses.

Considérant que les phénomènes climatiques s'accroissent et s'amplifient, causant de plus en plus de dégâts matériels et des situations qui mettent en danger leurs habitants, les maires des communes d'Abidos, Abos, Arbus, Aubertin, Lacommande, Lasseube, Monein, Mourenx, Noguères, Os Marsillon, Parbayse et Pardies, ont exprimé le souhait que le bassin écreteur de crues, au bénéfice de leurs communes traversées par la Baïse et qui a déjà fait l'objet d'une étude en 2012, soit réalisé dans les meilleurs délais avec le concours financier des collectivités et de l'Etat.

Pour que cet ouvrage, qui est une priorité, se réalise, les maires des communes précitées vont demander aux exécutifs des trois intercommunalités concernées (les communautés de Communes de Lacq-Orthez, Mieu de Béarn et du Haut Béarn) d'inscrire au budget primitif 2019 les crédits nécessaires à la réalisation d'une nouvelle étude, tenant compte des nouveaux événements climatiques et de la levée des contraintes liées au futur démantèlement du pipeline par la société Retia.

Les préconisations de cette étude devront faire l'objet de la mobilisation des crédits nécessaires à la réalisation de ce bassin écreteur, dans le cadre de la loi GeMAPI et du concours de l'Etat et des collectivités. D'autre part, les mesures prescrites devront également être portées par les intercommunalités et le syndicat du gave de Pau et de ses affluents.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE SOUTENIR** pleinement cette démarche
- **DE DEMANDER** le lancement de cette nouvelle étude, suivie de la construction du bassin écrêteur de crues

ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Restes à réaliser 2018
- 2 – Autorisations d'investissement 2019
- 3 – ~~Admission en non valeurs~~
- 4 – CDG64- Mission archives –nouvelle convention d'adhésion
- 5 –Pôle Commercial- tarif de location des cellules
- 5 – Bassin écrêteur des crues –motion pour l'étude et la planification de travaux
- 6 – Divers